

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2021**

Sous la présidence de Madame Hélène COMOY, Maire.

**Date de convocation** : 6 décembre 2021

**Date d'affichage du CR** : 17 décembre 2021

**Étaient présents** : Tony BOITELET, Mathieu CERVEAU, Patrick CERVEAU, Hélène COMOY, Françoise MALAQUIN, Gisèle MENETREY, Baptiste MOREAU, Bernard SARRAZIN.

**Absents** : Romaric BATTISTELI, Bernard MARIEUX

**Secrétaire de séance** : Gisèle MENETREY

**Ordre du jour** : Approbation du compte rendu du 8 novembre 2021 ; Travaux de voirie Chemin des Charmes ; Décision modificative n°3 – Budget Principal ; Informations et questions diverses.

**Ajout à l'ordre du jour** : : Eclairage public : remplacement de deux horloges.  
Approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

**Approbation du compte-rendu du 8 novembre 2021 :**

Adoption à l'unanimité des membres présents.

**1. Travaux de voirie Chemin des Charmes****Délibération n°33/2021 :**

Vu la délibération n°23/2021 approuvant le projet de création de voirie chemin des charmes d'un montant de 4 105,33 € HT,

Le Maire expose le problème concernant la première couche d'enduit qui a été mal nivelée. Après négociation, l'entreprise a révisé son devis en proposant l'utilisation d'un engin plus adapté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** le devis modificatif de l'entreprise EUROVIA d'un montant de 5 505,33 € HT.

**2. Décision modificative n°3 – Budget Principal****Délibération n°34/2021 :**

Vu l'insuffisance de crédits budgétaires au c/ 739223 (Fonds de péréquation des ressources intercommunales), le Maire demande au Conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante afin que l'équilibre dépenses / recettes soit respecté :

**Section de fonctionnement**

Dépenses – c/ 61521 Entretien terrain	- 133 €
Dépenses – c/ 739223 FPIC	+ 133 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **Autorise** la présente décision modificative.

**3. Eclairage public : remplacement de deux horloges**

**Délibération n°35/2021 :**

Afin d'améliorer la régulation de l'éclairage public pour le centre et le haut du bourg, il est nécessaire de changer deux horloges socio-astronomiques.

Montant des travaux : 1 858,88 € TTC dont subvention de 50% du HT par le SDEY, sous réserve d'accepter la convention d'ici le 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **Accepte** la proposition du SDEY pour un reste à charge communal de 774,53 € HT.
- **Charge** le Maire de signer la convention.

**Informations et questions diverses :**

- a) Joint bordure trottoir / maison Muset rue de Lacey : des infiltrations d'eau sont signalées dans la cave ; voir le joint défectueux sur le domaine public.
- b) Congés : Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés du 24 décembre au 2 janvier 2022.

Pas d'autres questions diverses soumises par les membres du Conseil,  
Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h20.